SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FACTORING

RAPPORT D'ACTIVITE

2021

SOCIETE GENERALE
Factoring

SOMMAIRE

PARTENAIRE DE VOTRE ENTREPRISE 03

EDITO 04

GOUVERNANCE 05

CHIFFRES CLÉS 06

COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE 07

POLITIQUE RSE 08

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 09

RAPPORT FINANCIER 13

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES 16

Retrouvez notre actualité ainsi que toutes les informations utiles sur nos produits et services sur
www.factoring.societegenerale.com

Service Communication
factoring.communication@socgen.com

PARTENAIRE DE VOTRE ENTREPRISE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FACTORING propose aux entreprises des solutions de financement, de gestion et de garantie de leurs créances commerciales. Acteur majeur de l'affacturage sur le marché français, et en pleine croissance sur l'international, Société Générale Factoring est filiale à 100% de Société Générale.

Entreprise créée en 1974, Société Générale Factoring compte aujourd'hui plus de 324 collaborateurs répartis dans ses implantations en France métropolitaine (Paris et Lyon) et en outre-mer (la Réunion). En termes de gouvernance, Société Générale Factoring France est la figure de proue de la ligne métier mondiale affacturage du Groupe Société Générale.

Spécialiste des métiers du financement court terme et du crédit inter-entreprises (financement du poste clients et du poste fournisseurs, gestion et garantie), Société Générale Factoring a développé une large gamme de produits pour répondre à tous les segments de clientèle (TPE, PME, Grandes Entreprises, Associations) en France comme à l'international.

Son expertise métier et sa proximité client en font un partenaire de référence pour les entreprises en recherche de solutions de financement innovantes et adaptées à leurs besoins.

EDITO

AURELIEN VIRY,
DIRECTEUR GÉNÉRAL
Au 01/01/2022

Notre raison d'être

« Acteur européen de référence, Société Générale Factoring conçoit et délivre des solutions expertes et innovantes pour optimiser la trésorerie, financer et sécuriser le bas de bilan des très petites entreprises aux grands groupes internationaux pour une relation et une croissance durables. Nous cultivons un esprit d'entreprise exigeant, bienveillant et positif. »

Des valeurs fortes et reconnues

Depuis plus de 40 ans, Société Générale Factoring s'appuie sur l'expertise et l'engagement de ses collaborateurs pour développer des solutions génératrices de valeur ajoutée pour ses clients. L'innovation est une valeur forte qui lui a permis d'être reconnue au sein du Groupe Société Générale, mais également par ses pairs, notamment au sein de l'Association Factor Chain International (FCI).

2021, une reprise de l'activité

Malgré les impacts de la crise sanitaire, l'affacturage reste la première source de financement court terme des entreprises, devant le découvert. L'année 2021 a enregistré une reprise de l'activité, tirée par les grandes entreprises et l'international. Dans ce contexte, les volumes traités par les factors français ont enregistré une progression de 12,8% vs 2020 (source ASF).

Une stratégie de croissance durable et de proximité client

Nous ambitionnons de poursuivre notre croissance au travers de notre développement tant en France qu'à l'international. Notre stratégie de digitalisation a été accélérée afin de toujours accompagner au mieux nos clients.

Des synergies de groupe renforcées

Un des axes stratégiques du groupe Société Générale est de développer les synergie entre les différentes lignes métiers. Nous y contribuons activement en renforçant notamment les synergies au sein de Global Transaction & Payment Services (GTPS).

L'affacturage, un métier sociétal par nature

Société Générale Factoring propose des solutions de financement pour les PME et les associations. Elles permettent notamment de réduire les délais de paiements qui sont une cause importante des défaillances d'entreprises. Les PME peuvent se concentrer sur leur cœur d'activité en confiant à Société Générale Factoring la gestion de leurs comptes clients.

Les fournisseurs dans les opérations de *supply chain finance* sont en général des petites ou moyennes entreprises. Grâce à cette solution, ces PME bénéficient de conditions financières avantageuses, fonctions de la qualité du donneur d'ordre. Par ailleurs, ce dernier peut encourage ses fournisseurs à adopter des démarches en ligne avec la RSE.

La satisfaction client est une priorité pour Société Générale Factoring

Notre dernière enquête de satisfaction indépendante montre que plus de 8 clients sur 10 nous recommandent et ont l'intention de continuer à travailler avec nous.

Selon l'enquête 2021, Société Générale Factoring a obtenu l'année dernière son meilleur score de satisfaction globale, avec notamment 85 % de nos clients satisfaits ou très satisfaits.

GOUVERNANCE

COMITÉ EXÉCUTIF – 2021

AURELIEN VIRY*
DIRECTEUR GÉNÉRAL

PHILIPPE POUGEARD
DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ BUSINESS

ÉRIC FLOUR
DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ RESSOURCES

ANETA PÉLÉGRY
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE, DIRECTRICE CONFORMITÉ

ARNAUD DE LA MORANDIÈRE
DIRECTEUR RISQUES

MARIE-PIERRE DEVIDTS
DIRECTRICE DÉV. STRATÉGIQUE, MARKETING & COMMUNICATION

PIERRE DEMPÈRE
DIRECTEUR CORPORATE

JÉRÉMIE WILENSKI
DIRECTEUR STEERING & TRANSFORMATION

NATHALIE CRABIÉ
DIRECTRICE FINANCE

LUC HENRY
DIRECTEUR RELATION CLIENTS RÉSEAUX

MARIELLE SYLVESTRE
DIRECTRICE CONQUETE CLIENTS RESEAUX

ALAIN DUPEYRON
DIRECTEUR OPÉRATIONS

JONATHAN CROFT
DIRECTEUR DES SYSTEMES D'INFORMATION

LUCIE PETYST DE MORCOURT
DIRECTRICE RESSOURCES HUMAINES

**a succédé à Eric Frachon le 1er janvier 2022*

CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Alexandre MAYMAT- Administrateur et Président du Conseil d'Administration
Éric FRACHON – Administrateur et Directeur Général
Christian BEHAGHEL– Administrateur
Bertrand COZZAROLO - Administrateur
Agnès JOLY - Administrateur
Bruno MAGNIN- Administrateur
Cécile WAYMEL - Administrateur
SOCIETE GENERALE, Administrateur, représentée par Benoite ARMAND-PIEYRE

Composition au 31/12/2021

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Deloitte & Associés représenté par Marjorie BLANC-LOURME

Ernst & Young Audit représenté par Vanessa JOLIVALT

CHIFFRES CLÉS

6,7 G€

D'ENCOURS MOYEN FINANCÉ

68,5 G€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES ACHETÉ
DONT 47 % À L'INTERNATIONAL

4000

CLIENTS

324

COLLABORATEURS

emeafinance
TREASURY SERVICES AWARDS
2021

BEST FACTORING SERVICES

RECONNU « BEST FACTORING SERVICES »
EN EUROPE, EMEA & AFRIQUE

COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

EUROPE

> Allemagne
> Autriche
> Belgique
> Bulgarie
> Croatie
> Danemark
> Espagne
> Finlande
> France
> Hongrie
> Irlande
> Italie
> Luxembourg
> Norvège
> Pays-Bas
> Pologne
> Portugal
> République Tchèque
> Roumanie
> Royaume-Uni
> Serbie
> Slovaquie
> Suède
> Suisse

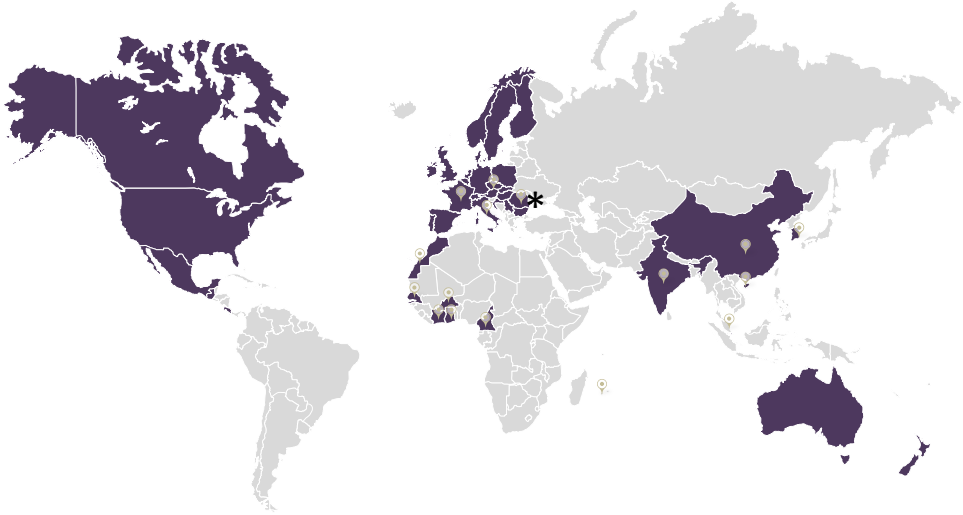

*présence avec FCI en 2021

AFRIQUE

> Burkina Faso
> Cameroun
> Côte d'Ivoire
➢ Ghana
> Île de La Réunion
> Maroc
> Sénégal

AMÉRIQUE

> Canada
> Costa Rica
> États-Unis
> Guatemala
> Mexique

ASIE

> Chine
> Corée Du Sud
> Hong Kong
> Inde
> Singapour

OCÉANIE

> Australie
> Nouvelle-Zélande

Capacité d'intervention dans le respect des politiques embargo et sanctions

POLITIQUE RSE

*« **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FACTORING** PARTICIPE À L'ENGAGEMENT DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ACCOMPAGNER LA TRANSITION DE SES CLIENTS ENTREPRISES VERS DES MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT PLUS ÉCOLOGIQUES ET PLUS INCLUSIFS »*

Une politique RSE alignée à celle du Groupe

L'ambition RSE du Groupe met en action sa Raison d'Être : « Construire ensemble, avec ses clients, un avenir meilleur et durable en apportant des solutions financières responsables et innovantes ». Cette ambition s'articule autour des piliers suivants : La transition écologique, le développement des territoires, la culture de responsabilité et l'employeur responsable. Chacun de nos collaborateurs a pleinement conscience de ses responsabilités et est sensibilisé à l'importance de la transparence, de la conformité, de l'éthique, des exigences réglementaires ou des enjeux de protection des données.

Quelques actions spécifiques Société Générale Factoring

Société Générale Factoring a notamment entrepris de rendre son IT plus responsable en :

- Simplifiant le parc applicatif ;
- Améliorant l'e-accessibilité ;
- Ayant confié la gestion des DEEE à Recyclea

Et poursuit ses ambitions d'employeur responsable en :

- Ayant mis en place 3 journées *pro bono* accordées aux collaborateurs qui souhaitent dédier du temps aux associations de la Fondation Société Générale
- Ayant mis en place de nouvelles campagnes diversité, inclusion, handicap, & santé mentale
- Obtenant un indice égalité Homme femme élevé de 93/100 en 2021.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - Extrait

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale de Société Générale Factoring

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Société Générale Factoring relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.
L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et de contrôle interne.

Fondement de l'opinion

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les activités bancaires, les activités d'assurance et les services financiers (prêts financement et commissions), votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

- **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et de contrôle interne de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

- **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

- **Rapport au comité d'audit et de contrôle interne**

Nous remettons au comité d'audit et de contrôle interne un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et de contrôle interne figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.
Nous fournissons également au comité d'audit et de contrôle interne la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession

de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et de contrôle interne des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 10 mai 2022

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS	**ERNST & YOUNG AUDIT**
Marjorie Blanc-Lourme	**Vanessa Jolivalt**

RAPPORT FINANCIER - BILAN

ACTIF (EN KEUR)	31-12-2021	31-12-2020
CAISSES, BANQUE CENTRALE, CCP		
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	479 594	691 143
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	10 400 792	8 968 815
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	-	14 315
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	94	54
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 925	18 284
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 899	2 261
AUTRES ACTIFS	4 668	3 582
COMPTES DE RÉGULARISATION	12 556	6 553
TOTAL	**10 919 527**	**9 705 007**

PASSIF (EN KEUR)	31-12-2021	31-12-2020
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	9 163 8887	7 822 177
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	1 493 252	1 661 052
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	15 902	15 159
AUTRES PASSIFS	30 573	21 016
COMPTES DE RÉGULARISATION	32 641	34 536
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 862	1 118
CAPITAUX PROPRES	181 408	149 948
CAPITAL SOUSCRIT	14 400	14 400
RÉSERVES	135 547	124 680
REPORT À NOUVEAU	469	1
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	30 992	10 867
TOTAL	**10 919 527**	**9 705 007**

RAPPORT FINANCIER – HORS BILAN

HORS BILAN (EN KEUR)	31-12-2021	31-12-2020
ENGAGEMENTS DONNÉS		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	1 556 318	1 148 599
ENGAGEMENTS RECUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	157 933	277 299
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	3 005 715	2 675 999

RAPPORT FINANCIER - COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (EN KEUR)	31-12-2021	31-12-2020
+ COMMISSIONS D'ANTICIPATION	65 601	68 380
+ PRODUITS SUR LES OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	17 620	11 107
- CHARGES SUR OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	-16 674	-23 252
+ COMMISSIONS DE SERVICE	48 266	49 545
+ COMMISSIONS (PRODUITS)	18 240	7 827
- COMMISSIONS (CHARGES)	-15 775	-12 758
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 213	519
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-48	-1 886
PRODUIT NET BANCAIRE	**118 444**	**99 482**
- CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-64 947	-62 147
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	-7 353	-7663
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**46 144**	**29 671**
+/- COÛT DU RISQUE	-724	-12 708
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**45 420**	**16 963**
+/- GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	0	0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**45 420**	**16 963**
+/- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
- IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	-14 429	-6 096
RÉSULTAT NET	**30 992**	**10 867**

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

Pour la lecture du bilan et du compte de résultat

Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Société Générale Factoring (SGF), filiale d'affacturage de la Société Générale, propose aux entreprises des solutions de gestion, de financement et de garantie de leurs créances commerciales.

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux de SGF ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit, du Règlement ANC n°2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.
Tous les montants sont indiqués en KEUR. Les informations présentées dans les annexes aux comptes annuels se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers de SGF, de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées au cours de la période.

Immobilisations et amortissements

- **Immobilisations incorporelles générées en interne**

Les études informatiques générées en interne se rapportant à un projet en méthode classique ou en méthode agile sont immobilisées, chaque fois que le coût global du projet ou de la release concerné dépasse 50 KEUR.

- **Autres immobilisations - amortissements**

Hormis les immobilisations générées en interne, les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels informatiques externes.
Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur 4 ans sauf cas particulier de projet structurant de grande ampleur pour l'entreprise dont la durée d'utilisation est portée à 7 ans.

Créances, dépréciations pour risque de crédit

- **Créances douteuses**

En cohérence avec la nouvelle définition des douteux (NDOD) et avec les principes IFRS, SGF a revu et amélioré la classification de ses douteux sur les éléments suivants :

- La simplification de la classification en adéquation avec les statuts de gestion des dossiers :
  - ✓ disparition des catégories douteux compromis, litigieux simples et litigieux compromis ;
  - ✓ correspondance simple avec le stage IFRS 9.
- Le principe de contagion : un débiteur classé en défaut / douteux par l'entité en charge du suivi du risque de crédit (PCRU), est considéré en défaut dans l'ensemble du Groupe et toutes ses expositions font l'objet d'un déclassement systématique (principe d'unicité de la note).
- Le critère de l'arriéré de paiement (« DPD ») appliqué quotidiennement pour l'identification du défaut est le socle de détermination de l'impayé de plus de 90 jours.
- Le retour au statut sain d'un tiers avec le respect d'une période probatoire.
- La suppression de la tolérance sur les organismes publics

Par conséquent, les créances portées dans ce poste sont désormais ventilées en créances douteuses ou litigieuses avec la distinction de celles portant sur les adhérents ou sur les débiteurs.

- **Dépréciations sur créances saines – base portefeuille**

Sans attendre qu'un risque de crédit avéré ait individuelle-

-ment affecté une ou plusieurs créances ou engagements et afin de fournir une meilleure information au regard de son activité, SGF comptabilise une provision pour risque de crédit sur les encours sains non dégradés, à hauteur des pertes de crédit qu'elle s'attend à subir à horizon d'un an.

- **Dépréciations sur créances douteuses débiteurs**

La plupart des créances sont garanties au titre d'une police d'assurance crédit, qui permet à SGF de percevoir une indemnité en cas d'insolvabilité déclarée. Le taux de dépréciation, pour ces créances, est égal à 100% du montant HT du risque résiduel, après prise en compte de la garantie.
Les créances ne faisant l'objet d'aucune garantie sont dépréciées (pour leur montant hors taxes) en fonction du taux de récupération réellement constaté pour les débiteurs « in bonis » (application d'une méthode statistique) et à 95% pour les débiteurs ayant fait l'objet d'une procédure collective.

- **Dépréciations sur créances douteuses adhérents**

Les dossiers adhérents sont transmis au service contentieux et enregistrés en douteux compromis, lors de la constatation du risque de non-paiement.

Commissions

La commission d'affacturage (de service) qui rémunère l'ensemble des services du factor s'applique ad valorem sur le montant des factures cédées.

La commission de financement (d'anticipation) rémunère les financements accordés par SGF à ses adhérents.

Evènements post cloture

Un nouveau Directeur Général a pris ses fonctions chez SGF le 1er janvier 2022.
Depuis mi-février 2022, les incertitudes pesant sur l'environnement économique et financier se sont accentuées compte tenu du fort accroissement des tensions entre la Russie et les pays occidentaux autour de la situation de l'Ukraine.
SGF en lien avec le Groupe assure un suivi constant et rapproché de la situation et respecte de façon rigoureuse les réglementations en vigueur. Elle met en œuvre avec diligence les mesures nécessaires afin d'appliquer strictement, dès publication, les sanctions internationales.
SGF précise aujourd'hui qu'elle n'a pas d'exposition directe sur la Russie, la Biélorussie ou l'Ukraine ni sur des contreparties avec ces 3 pays.
L'entreprise a acté, le 15 mars 2022, le déménagement de son siège social qui interviendra au cours du 4ème trimestre 2022.

C'EST VOUS L'AVENIR

SOCIETE GENERALE
Factoring

Société Générale Factoring
3, rue Francis de Pressensé
93577 La Plaine Saint-Denis Cedex
Tel +33 (0) 1 71 89 99 99
Fax +33 (0) 1 71 89 24 00
702 016 312 R.C.S. Bobigny
SAS au capital de 14 400 000 €
www.factoring.societegenerale.com
Crédits : photos © Getty Images © Jean-Marie Cras

SGF / SDM / 12/07/2022